

L'hon. M. MEIGHEN: Oui, M. John Murphy.

L'hon. M. LEMIEUX: Encore un homme capable.

L'hon. M. MEIGHEN: Oui, les autres sont: M. Stewart, du ministère des Affaires étrangères; M. Acres, ingénieur à l'Hydro-électrique d'Ontario; M. Amos, le chef ingénieur hydraulique de la province de Québec. M. Monserrat en était, et je crois qu'il en est encore. Les devoirs de cette commission sont de conseiller le Gouvernement sur toutes les questions relatives à l'exploitation de forces hydrauliques. Leur principale occupation dans le moment est d'étudier l'état du fleuve, faire les levées hydrographiques devenues nécessaires, déterminer la force du courant, compléter, en un mot, les études déjà faites en partie par la province d'Ontario et par le gouvernement fédéral de manière à ce que la commission puisse se prononcer définitivement sur toute entreprise d'exploitation que le Gouvernement pourra décider à l'égard des chutes de ce fleuve, sans nuire à la navigation, mais en y aidant plutôt.

Voilà pour quel objet ce crédit sera employé, et l'on espère que le travail sera bientôt terminé. La commission compte en avoir fini de ces études à temps pour être en mesure de donner son avis au Gouvernement sur ces questions. Elle nous conseille, en outre, sur d'autres affaires qui concernent l'exploitation de chutes d'eau dans l'Ouest et dans l'Est. L'administration de nos forces hydrauliques relève entièrement du ministère de l'Intérieur, mais l'exploitation de ces chutes est si intimement liée à la navigation, ou même à l'irrigation, qu'on ne peut décider aucun problème sans tenir compte de ceux qui ont intérêt aux autres. L'idée de la commission est que tous les intérêts soient représentés. M. Stewart s'occupera de l'affaire au point de vue international proprement dit. Un autre membre de cette commission, c'est M. Murphy, qui depuis longtemps travaille au ministère des Chemins de fer et des Canaux; M. Bowden aussi, du même département. Ils agiront de concert et nous pensons que, s'il est possible d'obtenir de ce corps un avis unanime dans une affaire quelconque, nous serons à peu près sûrs de nous en ce qui regarde ce grave problème de l'exploitation des chutes d'eau du fleuve Saint-Laurent.

L'hon. M. LEMIEUX: L'énergie développée par décision de la Commission, disons sur une section du Saint-Laurent, sera-

t-elle louée à des compagnies privées, ou développée sous le contrôle du Gouvernement?

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne puis répondre à cette question que d'une façon générale. Nous ne songeons pas du tout à développer ni à vendre d'énergie dans l'Ontario ni ailleurs. Nous ne saurions, cependant, nous désintéresser de la grande question du développement de l'énergie sur le Saint-Laurent, parce que c'est là un cours d'eau navigable, parce qu'il faut tenir compte de la navigation et parce que la navigation tombe exclusivement sous la juridiction fédérale. Il est un point du problème qui consiste à déterminer quel emplacement conviendrait le mieux à la construction des ouvrages relatifs à la fourniture de l'énergie ou à la construction du barrage, ou enfin à déterminer quel emplacement conviendrait mieux, ensuite du premier, car on peut en avoir deux ou trois en vue. Nous devons nous intéresser à cette question, parce que la construction y est pour beaucoup. Il se peut que la navigation soit sérieusement entravée non seulement par la nature des ouvrages relatifs à la fourniture de l'énergie, mais aussi par l'emplacement où le barrage sera situé. Voilà jusqu'à quel point nous nous sommes intéressés à cette question. Quand il s'agira de déterminer le choix de l'emplacement le plus convenable, nous tiendrons compte de l'autorité provinciale, que ce soit la province de Québec ou celle d'Ontario qui soit concernée; nous déciderons ce qu'il y a à faire au sujet de l'énergie elle-même et de sa distribution, au fur et à mesure qu'il y en aura de disponible du côté canadien.

M. COWAN: Les services des membres de cette Commission sont-ils rémunérés?

L'hon. M. MEIGHEN: Non, ces hommes font partie du Service civil, et ils ne toucheront aucune rémunération supplémentaire.

M. COWAN: La Commission est-elle seulement temporaire?

L'hon. M. MEIGHEN: Comme je l'ai dit, elle espère achever bientôt les recherches nécessaires sur le fleuve Saint-Laurent. Je crois qu'elle devrait être permanente. Je ne vois pas pourquoi nous songerions à lui faire discontinuer ses travaux.

M. COWAN: D'accord en cela avec l'honorable ministre, je pense que le développement d'énergie au moyen des chutes d'eau intéresse au plus haut degré l'avenir, et qu'au lieu d'abolir la Commission ou